



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026

Le conseil municipal de Jeuxey, régulièrement convoqué, s'est réuni à 10H00 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, accueilli par Monsieur Oreste TIMOTEO, puis sous la présidence de monsieur Frédéric MARTIN.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 26 février 2026.

- **EXÉCUTIF – Élection du maire**

Le conseil municipal, à la majorité (14 « pour » et 1 « abstention ») : **ÉLIT** Monsieur Jean-Claude Prévot maire de Jeuxey. Il a immédiatement succédé à Frédéric Martin à la présidence de la séance.

- **EXÉCUTIF – Détermination du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de porter à **4** le nombre d'adjoints de la commune, soit le maximum légal pour cette typologie de commune.

- **EXÉCUTIF – Élection des adjoints**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ÉLIT** la liste menée par Dominique PARIS pour porter au poste d'adjoints les conseillers suivants :

- 1^{er} adjoint : Dominique Paris
- 2^e adjoint : Isabelle Romary
- 3^e adjoint : Philippe Choserot
- 4^e adjoint : Christine Fresse

- **EXÉCUTIF – Délégations de pouvoir au maire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales : 1° 3° 4° 5° 6° 7° 8° 9° 10° 11° 12° 13° 14° 15° 16° 17° 20° ;21° ;26° ;30°

- **EXÉCUTIF – Détermination des indemnités des élus.**

Le maire de Jeuxey, informe des montants plafonds concernant les indemnités des élus concernant la typologie d'une commune comme Jeuxey :

- Maire : 44.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints au maire : 11.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints

Le maire fait part de sa volonté expresse de ne pas percevoir l'intégralité de son indemnité.

Le conseil municipal, à la majorité (14 « POUR » et 1 « ABSTENTION ») vote le taux des indemnités comme suit :

- Maire : 32.98% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints au maire : 10.95% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : 3.65% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Conseils municipaux : Il est proposé au conseil d'effectuer dans la mesure du possible les prochains conseils municipaux les jeudis soirs.

Clôture du conseil : 11h00

Prochain conseil municipal : Non planifié



À JEUXEY, le 23 mars 2026

Le Maire

Jean-Claude Prévot